



INFO JULIEVILLOIS

CONSEILS DE FEU

FOYERS INTÉRIEURS – SOYEZ VIGILANT !

Plusieurs propriétaires de foyers intérieurs décident de réduire leur consommation d'électricité et d'utiliser leur foyer pour réchauffer leur demeure pendant le temps froid. D'autres l'utilisent uniquement pour créer une ambiance réconfortante et chaleureuse. Dans tous les cas, avant d'en faire la première utilisation de la saison, il est important de faire une inspection complètement du système.

FAITS SAILLANTS

LES CENDRES
peuvent rester
chaudes pendant
AU MOINS



La durée de vie utile d'un appareil de combustion (appareil de chauffage, les conduits et la cheminée)

**SE SITUE
ENTRE**

20 & 30 ANS



Les incendies de cheminées sont
**PLUS NOMBREUX
PENDANT L'HIVER.**

INSPECTION DU FOYER ET DE LA CHEMINÉE

Tous les ans, il est impératif de faire l'inspection et le nettoyage de votre foyer et de toutes ses composantes, et ce, peu importe, son âge. Selon l'utilisation que vous en faites, la durée de vie peut varier. Faire cette inspection et ce nettoyage annuellement pourrait vous sauver de bien des tracas.



RAMONER LA CHEMINÉE

Le ramonage contribue à prévenir les incendies et prévient les intoxications au monoxyde de carbone en permettant une meilleure évacuation de la fumée et des gaz. Pour votre sécurité, il est primordial de faire le ramonage de votre cheminée au moins une fois par année. Même si vous utilisez des bûches de ramonage ou des additifs chimiques, faites appel à un ramoneur professionnel reconnu, qui pourra nettoyer efficacement votre cheminée. Que ce soit pour l'installation, l'inspection ou le ramonage, nous vous recommandons de faire appel à un professionnel certifié par l'Association des professionnels du chauffage (APC).

ATTENTION AUX CENDRES CHAUDES !

Lorsque vous disposez de vos cendres, il est important de le faire adéquatement pour éviter un risque d'incendie. Les cendres ne doivent jamais être entreposées à l'intérieur puisqu'elles sont une source importante de monoxyde de carbone.

- ✔ Disposez de vos cendres dans un contenant métallique à fond surélevé et muni d'un couvercle mécanique.
- ✔ Entrez votre contenant métallique à l'extérieur, à au moins 1 mètre de tout matériau combustible. Votre résidence, patio, bac à recyclage et à déchets, remise, etc. sont considérés comme des matériaux combustibles. Le couvercle est important puisqu'il permet d'éviter que les cendres soient soumises au vent.
- ✔ Vérifiez si les cendres sont refroidies après 72 heures. Si c'est le cas, videz-les dans un sac de plastique bien fermé et mettez le tout dans votre bac à déchets ou mieux, épandez-les dans votre jardin ou sur votre terrain. Les cendres de bois refroidies et exemptes de morceaux feront un merveilleux engrais pour votre potager au printemps. On dit qu'elles agissent même comme répulsif pour les limaces et les escargots!

Pour plus de renseignements sur la prévention des incendies, consultez le site Web de la Ville dans la section Sécurité incendie.

Source : Gouvernement du Québec